

FRANCHISES MEDICALES

Appel de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

(UNRPA, 50 rue Edouard Pailleron 75019 – PARIS Tél. : 01 42 39 21 90)

Tout au long de sa campagne, Nicolas Sarkozy, le nouveau Président de la République, a défendu l'idée de nouvelles franchises médicales. Aussitôt désignée, notre nouvelle ministre de la santé, Roselyne Bachelot, a annoncé l'instauration de nouvelles franchises applicables dès le 1^{er} janvier 2008 et inscrites dans le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008.

L'introduction de 4 nouvelles franchises dès 2008 constitue une étape supplémentaire du transfert des coûts vers les assurés et remet fondamentalement en cause le principe de solidarité nationale entre toutes les générations et toutes les couches sociales.

Ces nouvelles franchises vont accentuer les discriminations sociales pour l'accès aux soins et battent en brèche le droit à la santé pour tous, alors même que dans le préambule de la Constitution il est énoncé que « (La Nation) garantit à tous, notamment (...) aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, ».

Si les retraités et personnes âgées en situation de fragilité ne seraient peut être pas concernées par ces franchises, la majeure partie des retraités et personnes âgées sera directement pénalisée par l'application de ces mesures.

Sous couvert d'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale, nous voyons apparaître très subrepticement une médecine à deux vitesses. De nombreuses mesures ont été prises par le passé sans pour autant régler le problème et à chaque fois, les assurés sont pénalisés, notamment les plus précaires, les personnes retraités et personnes âgées en supportant des coûts de plus en plus élevés pour se soigner (déremboursement de certains médicaments, franchise...).

L'UNRPA pense, et les faits le démontrent, que l'équilibre peut être atteint par d'autres moyens. La bonne tenue de l'emploi et des salaires permettrait de générer des cotisations sociales et de la CSG supplémentaires (l'augmentation de 0,1 point de la masse salariale entraîne 150 millions € supplémentaires dans les caisses) alors que l'on constate que depuis l'instauration du forfait hospitalier (17 € aujourd'hui) jusqu'aux franchises de 2005 (1 € par acte médical 18 € par acte lourd), les comptes de la Sécurité Sociale ont continué à se dégrader.

C'est pourquoi, l'**UNRPA** se prononce contre ces nouvelles mesures, porteuses de difficultés accrues pour les retraités et personnes âgées que l'on n'hésite pas à culpabiliser, pour mieux leur faire accepter des sacrifices, alors même que les bénéfices de l'industrie pharmaceutique et du secteur privé de la santé n'ont jamais été aussi florissants

L'**UNRPA** défend le droit la santé et à l'accès aux soins pour tous, quel que soit l'âge et la situation sociale.

L'**UNRPA** milite pour un financement modernisé de la Sécu dans lequel seraient pris en compte tous les revenus, revenus financiers et spéculatifs compris, dans le cadre de la solidarité nationale, conforme aux vœux des fondateurs de la Sécurité Sociale.

L'UNRPA appelle donc tous ses adhérents à:

- **signer et faire signer la pétition demandant l'abandon des nouvelles franchises et l'abrogation de celles créées antérieurement ;**
- **proposer à toutes les autres organisations de retraités et personnes âgées à se joindre à cette initiative**

Contacts :

Claude Bernard

Président de l'UNRPA

Tél. : 01 42 39 21 90